

Extrait du compte-rendu du débat à l'Assemblée nationale

lors du vote du budget des Anciens combattants, le 5 novembre dernier, à propos des deux amendements.

M. le président. Je suis saisi de deux amendements identiques, nos 204 et 224.

La parole est à M. Jean-Jacques Candelier pour soutenir l'amendement n° 204.

M. Jean-Jacques Candelier. Nous constatons tous que le dispositif d'indemnisation des victimes des essais nucléaires ne donne pas satisfaction. Sur plus de 700 dossiers reçus, seulement sept ont fait l'objet d'une réponse positive. Cet amendement vise à demander au Gouvernement un rapport d'information pour améliorer le dispositif. Dans notre esprit, c'est bien la charge de la preuve qu'il faudra inverser dans l'établissement du lien de causalité entre la pathologie des personnes et leur exposition à la radioactivité.

M. le président. La parole est à M. François Rochebloine pour soutenir l'amendement n° 224.

M. François Rochebloine. Nous sommes unanimes : il faut faire quelque chose. Cet amendement vise à demander au Gouvernement de définir de manière précise les modalités de mise en œuvre d'un décret qui permettrait une reconnaissance et une indemnisation effective des victimes des essais nucléaires. Plus de 700 dossiers ont été déposés. Seuls quatre - sept, selon le ministre - ont connu une issue positive. Nous ne pouvons en rester là ! Comment comptez-vous régler ce problème, monsieur le ministre ? Vous avez rencontré sans doute des victimes de ces essais. Pour ma part, j'ai pu constater les difficultés auxquelles elles sont confrontées. Il y a urgence. Je serais prêt à retirer cet amendement si vous nous apportiez, de manière très claire, des précisions sur ce que vous comptez faire.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gérard Terrier, rapporteur spécial. Favorable.

J'ai fait état de cet amendement dans mon rapport de présentation, et j'avais interrogé le ministre à ce sujet. Je suis favorable au dépôt d'un tel rapport, absolument indispensable pour pouvoir régler ce problème.

M. François Rochebloine. Merci, monsieur le rapporteur !

M. le président. La parole est à Mme la présidente de la commission de la défense.

Mme Patricia Adam, présidente de la commission de la défense. Ce rapport est nécessaire. Je rappelle que la commission de suivi compte un député parmi ses membres.

La loi a été votée alors que nous avions précisé - j'étais, à l'époque, membre de l'opposition - les manques qu'il y avait dans ce texte et les conclusions auxquelles on pouvait s'attendre. Cela s'est malheureusement vérifié.

M. François Rochebloine. Il faut réparer !

Mme Patricia Adam, présidente de la commission de la défense. Absolument ! Il est temps de réparer cette injustice, sans compter que les crédits sont là puisque, monsieur le ministre délégué, vous avez maintenu les 10 millions d'euros. J'espère que vous pourrez accéder à cette demande de rapport.

Quel est l'avis du Gouvernement sur ces amendements ?

M. Kader Arif, ministre délégué. Favorable.

M. le président. La parole est à M. Jonas Tahuaitu.

M. Jonas Tahuaitu. Monsieur le ministre délégué, ma question porte sur la loi relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires en Polynésie française.

La procédure d'indemnisation pour les personnes atteintes de maladies résultant d'une exposition aux rayonnements des essais nucléaires, prévue par la loi du 5 janvier 2010, n'est pas efficace au regard du nombre de dossiers ayant abouti à une indemnisation : il y a eu quatre indemnisations pour 772 dossiers présentés. C'est peu, voire inexistant. Il est clair qu'un vrai changement est nécessaire. Nécessaire, car derrière chaque dossier de demande d'indemnisation, n'oublions pas qu'il y a un être humain qui souffre, ou des familles qui ont perdu un être cher.

Monsieur le ministre délégué, quels changements pouvons-nous espérer dans ce dossier ? Et quand seront-ils effectués ?

Au nom de toutes les associations défendant les victimes des essais nucléaires, nous vous demandons une réponse claire et précise. (« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe UDI.)

M. le président. La parole est à M. Christophe Guilloteau.

M. Christophe Guilloteau. Je constate qu'à cette heure, les passions s'emballent !

Je voudrais dire à la présidente de la commission qu'elle a raison de proposer une mission. Cela va dans le sens de l'intérêt général.

Ce texte a été voté au cours de la précédente mandature. Nous l'avons peut-être élaboré avec les contours qui étaient les nôtres à l'époque sans voir la problématique médicale. Mais le budget était là. Il convient aujourd'hui de revoir ce schéma.

En tout cas, je vous remercie d'avoir demandé ce rapport qui me paraît nécessaire. Au regard des sommes engagées et budgétées et des dossiers retenus aujourd'hui, il y a quelque chose qui ne va pas. Il faut en tenir compte.

À partir des travaux de la commission de la défense, nous pourrions peut-être faire une nouvelle projection et faire en sorte qu'un certain nombre d'hommes et de femmes ne soient pas exclus du dispositif. Notre collègue vient de le dire, il y a des hommes et des femmes qui souffrent dans leur chair d'avoir simplement fait, à l'époque, leur devoir de militaire. (Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et UDI.)

M. le président. La parole est à M. François André.

M. François André. S'agissant des victimes des essais nucléaires, je suis quelque peu surpris, non par le texte même de l'amendement déposé par nos collègues de l'UDI, mais par les signataires de celui émanant de l'UMP.

Je suis surpris, car cet amendement ne fait que reconnaître l'échec de la mise en œuvre de la loi Morin.

M. François Rochebloine. Et alors ?

M. François André. Cet échec est assez révélateur d'une technique qui consistait à voter des lois généreuses - pour ne pas dire des lois de communication - pour mieux verrouiller leur application par des décrets extrêmement restrictifs. Cette technique aboutit au résultat crûment rappelé

par l'amendement : 700 dossiers éligibles et seulement quatre personnes indemnisées !

Chacun le sait, et le ministre l'a dit devant notre commission il y a quelques semaines, le problème n'est pas budgétaire. Les 10 millions d'euros déjà prévus demeurent inscrits. Le problème, c'est qu'ils ne sont pas consommés, principalement parce que la charge de la preuve du lien entre la maladie contractée par les vétérans et l'exposition aux retombées nucléaires reste à établir par le requérant. Il est assez surprenant de voir dénoncer des dispositions que l'on approuvait hier...

Je suis surpris, enfin, que les collègues signataires de cet amendement n'aient pas réagi aux propos tenus l'autre jour en commission par un collègue de l'UMP disant - je résume - que, s'il y avait peu de personnes indemnisées, c'était parce que les vétérans eux-mêmes étaient sans doute d'une morphologie plus « consistante » que la moyenne et qu'ils n'étaient donc pas exposés au risque.

Bien entendu, je souscris pleinement à la proposition de la présidente de la commission demandant un rapport sur ce sujet. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.)

M. le président. La parole est à M. Bruno Le Roux.

M. Bruno Le Roux. Monsieur le ministre, il est urgent que la République donne un signe, et je sais que vous y êtes prêt.

Pendant des années, certains de nos compatriotes ont été touchés dans leur chair, ont pensé que la République ne leur rendrait jamais justice, puis ont cru - nous l'avions dit à l'époque - dans un texte qui allait leur permettre de faire valoir leurs droits, texte qui se révèle être aujourd'hui une sorte de piège - je veux parler de la façon dont ils le ressentent et de la façon dont on les considère.

C'est cette urgence que je voudrais ici, au nom du groupe SRC, relayer auprès de vous avec la proposition de Patricia Adam, présidente de la commission de la défense, parce que la situation est peut-être aujourd'hui pire qu'elle ne l'était hier ; parce qu'il y a eu un texte, parce qu'il y a eu un engagement et que cet engagement n'a abouti à rien pour ceux qui, victimes de ces essais nucléaires, ont été touchés dans leur chair.

Monsieur le ministre, au nom de mon groupe, qui s'associe à cette demande de rapport, je le répète, il y a urgence à ce que la République adresse aujourd'hui un signe fort à ceux qui ont été blessés. (Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)

M. le président. La parole est à M. François Rochebloine.

M. François Rochebloine. Si de tels propos ont été prononcés, par qui que ce soit, nous ne pouvons que les désapprouver.

Cela étant, nous constatons aujourd'hui qu'il y a urgence, comme vient de le dire très justement le président du groupe socialiste. La proposition qui a été faite est intéressante, mais il va falloir aller très vite.

Rien n'est jamais parfait. Toutefois, le texte voté était assorti de crédits. Or aujourd'hui, on s'aperçoit que, sur 700 dossiers, quatre seulement ont connu une issue positive. Il y a donc urgence à régler ce problème.

(Les amendements identiques nos 204 et 224 sont adoptés.)